## BAREMES DES HONORAIRES PERÇUS PAR L'AGENCE



Pour un mandat simple :

Immeuble ancien à usage d'habitation, terrain et produit professionnel (cession de droit au bail, murs commerciaux et fonds de commerce):

<u>Pour un mandat Con</u>	<u>fiance ou Exclusif</u> :	
<u> </u>		

Jusqu'à 50 000 Euros	9 % T.T.C. sur le prix de vente	Jusqu'à 50 000 Euros	10 % T.T.C. sur le prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros	8 % T.T.C. sur le prix de vente	De 50 001 à 100 000 Euros	9 % T.T.C. sur le prix de vente
De 100 001 à 150 000 Euros	7 % T.T.C. sur le prix de vente	De 100 001 à 150 000 Euros	8 % T.T.C. sur le prix de vente
De 150 001 à 200 000 Euros	6 % T.T.C. sur le prix de vente	De 150 001 à 200 000 Euros	7 % T.T.C. sur le prix de vente
De 200 001 à 500 000 Euros	5 % T.T.C. sur le prix de vente	De 200 001 à 500 000 Euros	6 % T.T.C. sur le prix de vente
De 500 001 à 750 000 Euros	4.5% TTC sur le prix de vente	De 500 001à 750 000Euros	5.5 % T.T.C. sur le prix de vente
Au-delà de 750 000 Euros	4 % TTC sur le prix de vente	Au-delà de 750 000 Euros	5 % T.T.C. sur le prix de vente

Immeuble neuf à usage d'habitation : 5% T.T.C.

Terrain à bâtir : 5% TTC

Honoraires d'agence à la charge du vendeur (hors stipulation expresse du mandant).

Barèmes au 31/03/2025. Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires.